



La confiance que vous m'avez accordée – collège et lycée

Comprends l'accord du participe passé avec avoir : leçon courte, exercices progressifs, correction détaillée et PDF à imprimer.

orthographe-francais

Prénom : _____

Date : ____ / ____ / ____

Version imprimable

On écrit « la confiance que vous m'avez accordée » avec -ée, car le COD « la confiance » est placé avant l'auxiliaire avoir. Le participe passé « accordé » s'accorde donc avec ce nom féminin singulier.

Tu écris un mail de remerciement et tu bloques sur une seule lettre : « accordé » ou « accordée » ? En orthographe grammaticale, cette hésitation coûte cher parce qu'elle touche une règle très fréquente : l'accord du participe passé avec l'auxiliaire avoir. La vérification prend moins d'une minute si tu suis l'ordre logique : repérer le verbe, poser la question du COD, regarder sa place, puis accorder seulement si le COD est avant. Ici, « la confiance » est avant « avez accordée » : le -e final est donc obligatoire.

Les réponses directes

Pourquoi « accordée » s'accorde-t-il avec « confiance » et non avec

« vous » ? — Avec l'auxiliaire avoir, le participe passé ne s'accorde pas avec le sujet « vous ». Il s'accorde avec le COD seulement si ce COD est placé avant le verbe.

Comment écrire une phrase de remerciement professionnelle sans faute ?

— Écris : « Je vous remercie pour la confiance que vous m'avez accordée. » La phrase est correcte, polie et adaptée à un mail professionnel.

Pourquoi écrit-on « le temps que vous m'avez accordé » sans e ? — Le mot « temps » est masculin singulier. Comme « que » reprend « le temps », le participe passé reste au masculin singulier : « accordé ».

Quelle terminaison choisir avec un COD pluriel ? — Si le COD placé avant est pluriel, le participe passé prend la marque du pluriel : « les missions que vous m'avez confiées ».



Question orthographe : faut-il écrire « accordé » ou « accordée » ?

Prénom : _____ Date : _____

Niveau : collège / lycée Cycle : cycle 4 ou révision lycée Matière : français Domaine : orthographe grammaticale

Quelle terminaison choisir ? On écrit « **la confiance que vous m'avez accordée** » avec **-ée**, car le **COD** « la confiance » est placé avant le verbe construit avec l'**auxiliaire avoir**. Le participe passé « accordé » s'accorde donc avec « confiance », nom féminin singulier : accordée. Tu vas apprendre à repérer ce mécanisme vite, sans réciter toute la grammaire. La question utile tient en une ligne : vous avez accordé quoi ? La confiance. Où est ce mot ? Avant le participe passé.

Télécharger le PDF Voir la correction

Objectif de la leçon : je sais accorder le participe passé avec l'auxiliaire avoir quand le COD est placé avant le verbe.

Avec **avoir**, le participe passé ne s'accorde pas toujours. Il s'accorde seulement si le COD est placé avant lui. Ici, « que » reprend « la confiance » : féminin singulier. Même logique dans une Question Orthographe du type étudié par l'**Académie française** en 2017, et souvent rappelé par le **Projet Voltaire**.

Ce qu'il faut savoir avant d'accorder « accordée »

Le 6 avril 2017, une question adressée à l'**Académie française** portait déjà sur la formule exacte à écrire avec « confiance » : le doute est fréquent, même chez des adultes. Repère de base : avec l'**auxiliaire avoir**, le participe passé ne s'accorde pas avec le sujet. Il s'accorde seulement si le **COD avant le verbe** est placé avant lui. À maîtriser avant de décider : reconnaître un verbe au passé composé, trouver le complément d'objet direct, puis identifier le genre et le nombre du nom remplacé. C'est mécanique.

En **grammaire française**, le participe passé est la forme du verbe utilisée avec « avoir » ou « être ». Le **complément d'objet direct** répond à « qui ? » ou « quoi ? » après le verbe. Dans « la confiance *que vous m'avez accordée* », le verbe est « avez accordée » et le COD est « que ». Ce « que » reprend « la confiance » :

comme **confiance féminin singulier**, l'**accord du participe passé** donne « accordée », avec -ée.

Quand faut-il accorder le participe passé avec le COD ? — Bescherelle

Méthode pas à pas pour ne plus hésiter

Pour accorder correctement, cherche d'abord le **participe passé**, puis pose la question « *vous avez accordé quoi ?* ». La réponse est **que**, qui reprend **la confiance**. Comme ce **COD placé avant** le verbe est féminin singulier, le participe passé prend -ée.

1. Repère le verbe au **passé composé** : « avez accordé ».
2. Pose la question : « vous avez accordé quoi ? »
3. Réponds : « que », c'est-à-dire « la confiance ».
4. Vérifie la place du COD : il est avant le verbe.
5. Accorde avec « confiance » : féminin singulier, donc « accordée ».

La même **méthode accord participe passé** fonctionne avec « l'attention que vous m'avez accordée », « la prime que vous m'avez accordée » et « l'aide que vous nous avez apportée ». Attention au piège classique : dans « vous m'avez accordée », le pronom *m'* n'impose pas l'accord ; seule compte la chose accordée. C'est de l'**orthographe grammaticale** pure, souvent travaillée avec le Projet Voltaire : on gagne du temps en suivant la procédure, pas en devinant à l'oreille.

Exemples résolus : « confiance », « attention », « entretien »

Dans un **mail de remerciement professionnel**, la phrase correcte est : « Je vous remercie pour la **confiance que vous m'avez accordée**. » Ici, le COD « que » remplace « la confiance », placé avant l'auxiliaire « avoir ». Accord immédiat. « Confiance » est féminin singulier, donc le participe passé prend **-ée** : accordée. Même logique pour « Merci pour **l'attention que vous m'avez accordée** » : « attention » est féminin singulier. En revanche, « Merci pour **l'entretien que vous m'avez accordé** » prend seulement **-é**, car « entretien » est masculin singulier. La question revient souvent dans les formulations de *remerciement confiance accordée* ; une demande adressée à l'**Académie française** en 2017 portait déjà sur



ce type d'accord avec « témoigné ». Sur **Linguee**, tu peux rencontrer des tournures proches, mais la méthode reste plus fiable qu'une traduction : repère le nom remplacé par « que », trouve son genre et son nombre, puis accorde le participe passé. Le mot avant « que » décide du score.

Les questions qu'on nous pose

que vous m'avez accordé ou accordée

On écrit « la confiance que vous m'avez accordée » avec un « e ». Le participe passé « accordée » s'accorde avec le COD placé avant le verbe : « que », qui reprend « la confiance », féminin singulier. Méthode rapide : repère ce qui est accordé. Ici, c'est la confiance, donc féminin singulier.

Comment remercier pour une embauche ?

Va droit au but avec une phrase claire : « Je vous remercie sincèrement pour la confiance que vous m'avez accordée en me proposant ce poste. » Tu peux ajouter une phrase sur ta motivation : « Je suis ravi de rejoindre votre équipe et de contribuer aux projets à venir. » C'est professionnel, simple et efficace.

Comment remercier son recruteur après embauche ?

Après une embauche, remercie ton recruteur pour son temps, son écoute et sa confiance. Exemple : « Je vous remercie pour nos échanges et pour la confiance que vous m'avez accordée. Je suis très heureux de rejoindre l'entreprise et impatient de commencer cette nouvelle mission. » Le ton doit rester chaleureux, sans être trop long.

Comment remercier une personne pour sa confiance ?

Utilise une formule précise et sincère : « Merci pour la confiance que vous m'avez accordée. Je ferai tout pour m'en montrer digne. » Si le contexte est professionnel, tu peux écrire : « Votre confiance me motive à m'impliquer pleinement dans cette mission. » La phrase fonctionne pour un recruteur, un manager ou un client.

Comment remercier par mail pour une embauche ?

Dans un mail, commence par remercier, confirme ton enthousiasme, puis termine poliment. Exemple : « Madame, Monsieur, je vous remercie pour la confiance que vous m'avez accordée en retenant ma candidature. Je suis ravi de rejoindre votre équipe et reste disponible pour les prochaines étapes. Bien cordialement. » C'est court, propre et directement exploitable.



que vous m'avez accordée

La forme « que vous m'avez accordée » est correcte si « que » reprend un nom féminin singulier placé avant le verbe, comme « la confiance ». Dans « la confiance que vous m'avez accordée », le COD est avant l'auxiliaire « avoir », donc le participe passé s'accorde. Le « e » final est donc obligatoire.

Faut-il écrire « que vous m'avez accordé » ou « que vous m'avez accordée » ?

Il faut écrire « que vous m'avez accordée » quand on parle de « la confiance ». Le mot « confiance » est féminin singulier, et il est repris par « que », placé avant « avez accordée ». Avec l'auxiliaire « avoir », le participe passé s'accorde avec le COD seulement s'il est placé avant le verbe.

Comment remercier pour une embauche avec une phrase correcte ?

Tu peux écrire : « Je vous remercie sincèrement pour la confiance que vous m'avez accordée en me proposant ce poste. » Cette phrase est correcte grammaticalement et adaptée à une embauche. Elle contient le bon accord de « accordée », car le mot « confiance » est féminin singulier et placé avant le participe passé.

Garde la méthode en quatre gestes : trouve le participe passé, cherche le COD, vérifie s'il est placé avant, puis accorde en genre et en nombre. Pour « la confiance que vous m'avez accordée », le COD est féminin singulier et placé avant : tu écris « accordée ». Télécharge le PDF, fais les exercices dans l'ordre, puis utilise « Voir la correction » pour comparer tes réponses et repérer l'étape qui bloque.

Dernière actualisation : 23 juin 2026

[Continue sur blog-orthographique.fr](https://blog-orthographique.fr)

Blog Orthographique - Document pédagogique